

SARL 7G CONSEIL
Siège social : 26 rue Alfred De Musset, 22000 SAINT-BRIEUC
RCS : 882 985 831 – SAINT-BRIEUC
Capital social : 1 000 €

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Date : 13 mai 2025

Lieu : Siège social

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le treize mai, à 18 heures, les associés de la SARL 7G CONSEIL se sont réunis au siège de la société, sur convocation de la gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prise d'acte de la démission de en sa qualité de gérante ;
2. Nomination de Monsieur Stefan LEGUAY comme nouveau gérant ;
3. Modification des statuts pour refléter le changement de gérance.

Dont les associés sont :

Madame Maud Claudine Louise ROGAM, formatrice, demeurant à SAINT- BRIEUC (22000) 26 rue Alfred de Musset.

Née à RENNES (35000), le 22 octobre 1968.

Veuve de Monsieur Christian Bernard BECOURT et non remariée.

Monsieur Stefan Loyce Yann LEGUAY, Dirigeant d'entreprise, demeurant à SAINT-BRIEUC (22000) 26 rue Alfred de Musset.

Né à FOUGERES (35300) le 28 mai 1972.

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- Monsieur Stefan LEGUAY, associé, propriétaire de 500 parts sociales (présent) ;
- Madame Maud BECOURT, associée et gérante, propriétaire de 500 parts sociales.

Se sont réunis ses membres, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Maud BECOURT, agissant en qualité de Gérante.

Sont présents, tous les associés ci-dessus nommés.

Total des titres sociaux présents ou représentés : Totalité des titres sur la totalité du capital, composant le capital social. Le quorum est atteint : 100 % des parts sociales (exigence statutaire satisfaite, Article 23-4).

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame la Présidente met ensuite à la disposition des membres de l'assemblée le texte des résolutions proposées à l'assemblée et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes, correspondant à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

1. DÉMISSION DE LA GÉRANTE

Conformément à l'Article 19 des statuts, l'assemblée prend acte de la démission de Madame Maud BECOURT, notifiée par écrit le 5 mai 2025. Sa cessation de fonctions est effective à compter du 13 mai 2025.

Décision votée à l'unanimité.

2. NOMINATION DU NOUVEAU GÉRANT

En application de l'Article 17, l'assemblée nomme Monsieur Stefan LEGUAY en qualité de gérant unique, sans limitation de durée. Ses pouvoirs sont définis par l'Article 18 (pouvoirs étendus, sauf restrictions statutaires).

Décision votée à l'unanimité.

3. MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée approuve la mise à jour des statuts pour :

- Supprimer la référence à Madame Maud BECOURT comme gérante ;
- Ajouter Monsieur Stefan LEGUAY comme nouveau gérant.

Majorité requise : 2/3 des parts sociales (Article 23-4). Majorité obtenue : 100 %.

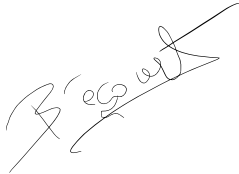
FORMALITÉS À ACCOMPLIR

- Publication dans un journal d'annonces légales (département des Côtes-d'Armor) ;
- Dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Brieuc (dans les 30 jours) ;
- Mise à jour du registre des procès-verbaux (Article 26).

SIGNATURES

Fait à Saint-Brieuc, le 13 mai 2025

Le Président de séance (Gérante sortante) :
Madame BECOURT Maud Monsieur

Handwritten signature of Madame Maud BECOURT in black ink.

Le Nouveau Gérant :
Monsieur Stefan LEGUAY

Handwritten signature of Monsieur Stefan LEGUAY in black ink.